
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 17 août 2010, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Monsieur le conseiller Armand Hubert
Monsieur le conseiller Réjean Major
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe
Monsieur le conseiller Pierre Renaud
Mon sieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées :

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont absents :

De la municipalité de Grand-Remous monsieur le conseiller Yvon Quevillon et de la municipalité de Cayamant monsieur le conseiller Pierre Chartrand.

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que monsieur Marc Langevin, greffier et adjoint à la direction générale.

Assistent aussi des journalistes ainsi que quelques citoyens.

Ouverture de la session par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2010-R-AG293

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouts de l'item :

900-1 – Réseau Picanoc.net
900-2 - Bouées de navigation – Rivière Gatineau

ADOPTÉE

Dépôt du rapport d'activités du préfet

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 10 juin au 17 août 2010.

2010-R-AG294

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2010

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2010 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2010-R-AG295

Lignes téléphoniques – Octroi du contrat à Bell Canada

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau système de téléphonie au siège social de la MRC, il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'obtention de lignes téléphoniques;

Considérant que Bell a présenté une offre à ces fins s'appliquant sur une période de cinq (5) ans assurant ainsi la réalisation d'économies substantielles;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale émanant de sa rencontre du 4 août 2010 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'octroyer, pour une période de cinq (5) ans, le contrat de lignes téléphoniques FALP (forfait accès local PME) à Bell Canada, moyennant des frais mensuels de 362 \$.

ADOPTÉE

2010-R-AG296

Adoption des états des revenus et dépenses au 31 juillet 2010 - MRC et TNO

Considérant que la trésorière présente l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2010, et ce, pour la MRC et les TNO;

Considérant que les informations saisies à ce jour indiquent que les résultats au 31 juillet 2010 sont en respect des prévisions budgétaires;

Considérant que lesdits états ont été présentés aux membres du comité de l'Administration générale le 4 août 2010 et que ceux-ci en recommandent l'adoption.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentés, les états des revenus et dépenses au 31 juillet 2010 pour la MRC et les TNO.

ADOPTÉE

2010-R-AG297

Agent de développement rural – Embauche de madame Joanie Côté

Considérant la résolution numéro 2010-R-AG254 par laquelle le Conseil autorise la direction générale à procéder à un appel de candidatures en vue de combler le poste d'agent de développement rural;

Considérant que parmi les candidatures reçues, la direction générale en a retenu quatre (4) jugées conformes aux critères de l'appel de candidatures;

Considérant que le 13 août 2010, le comité de sélection, formé de monsieur le conseiller Yvon Quevillon, de Madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que de monsieur Fabrice Beniey, ancien agent de développement rural et maintenant chargé de planification au service de l'Aménagement, ont rencontré en entrevue les quatre (4) candidats;

Considérant l'excellente prestation de tous les candidats;

Considérant, cependant, que l'une des candidates, madame Joanie Côté a été recommandée par le Programme Place aux Jeunes, est résidente de la Vallée-de-la-Gatineau et a participé aux Séjours exploratoires l'an dernier;

Considérant que madame Côté détient un baccalauréat en communications et une formation en administration;

Considérant la recommandation du comité de sélection.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de retenir les services de madame Joanie Côté au poste d'agent de développement rural et de lui accorder un traitement correspondant à l'échelon 1 de la classe 4 de la grille salariale des cadres et professionnels.

ADOPTÉE

2010-R-AG298

Projet de nouveau centre municipal – Appui à la Municipalité d'Aumond

Considérant que la Municipalité d'Aumond souhaite déménager ses locaux ainsi que ses équipements et activités de loisirs à l'ancienne école primaire du village;

Considérant que ladite école est la propriété de la municipalité et qu'elle offre l'espace requis à ces fins;

Considérant que la Municipalité a présenté une demande d'aide financière auprès du MAMROT dans le cadre du Programme Infrastructure Québec municipalités (PIQM) en vue de la réalisation de ce projet;

Considérant que le coût total du projet s'élève à 600 000 \$ et que le montant de l'aide financière visée est de 50% de ce montant, soit 300 000 \$, montant qui sera assumé par les contribuables de la municipalité.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la Municipalité d'Aumond dans ses représentations et démarches auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire aux fins de l'obtention d'une aide financière au PIQM en vue de délocaliser ses locaux administratifs et de loisirs vers l'ancienne école primaire du village.

ADOPTÉE

2010-R-AG299

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 16 juin 2010 au 16 août 2010

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques – MRC – pour la période du 16 juin 2010 au 16 août 2010, totalisant un montant de 790 125,94 \$.

ADOPTÉE

2010-R-AG300

Adoption de la liste des prélèvements bancaires pour la période du 16 juin au 16 août 2010

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 16 juin 2010 au 16 août 2010 totalisant un montant de 230 709,37 \$.

ADOPTÉE

2010-R-AG301

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 août 2010

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 août 2010 totalisant un montant de 233 173,69 \$ réparti comme suit :

Fonds d'administration générale :	219 330,00 \$
Fonds de défense :	10 914,94 \$
Fonds des Terres publiques :	2 928,75 \$

ADOPTÉE

2010-R-AG302

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 17 août 2010

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 17 août 2010 totalisant un montant de 9 041,50 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2010-R-AG303

Avis de motion – Règlement pour déclarer la compétence de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau en matière de transport collectif des personnes

Avis est donné par monsieur le conseiller Roch Carpentier qu'un projet de règlement intitulé « Règlement pour déclarer la compétence de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau en matière de transport collectif des personnes » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2010-R-AG304

Intention de la MRC de déclarer sa compétence en matière de transport collectif des personnes

Considérant l'article 678.0.2.1. du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. 27-1) permettant à une municipalité régionale de comté, par règlement, de déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie de divers domaines dont le transport collectif;

Considérant que l'article 678.0.2.9. dudit Code spécifie qu'une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

En conséquence, monsieur le conseiller Armand Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

1. annonce, conformément à l'article 678.0.2.1. du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. 27-1) son intention de déclarer sa compétence à l'égard du domaine du transport collectif des personnes incluant le transport adapté. Ladite compétence de la Municipalité régionale de comté s'exercera à l'égard de l'ensemble des municipalités locales comprises dans son territoire, à l'exclusion des cinq (5) territoires non organisés administrés par elle;
2. rappelle aux municipalités concernées, qu'en raison du domaine à l'égard duquel la Municipalité régionale de comté déclare sa compétence, elles n'ont pas le pouvoir d'exercer le droit de retrait prévu à l'article 188 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. A-19) et ce, en vertu de l'article 678.0.2.9. du Code municipal.

ADOPTÉE

2010-R-AG305

Territoires non organisés (TNO) – Réfection des ponts sur les rivières Wapus et Outaouais – Financement d'un manque à gagner au Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova

Considérant la résolution numéro 2010-R-AG171 par laquelle le Conseil autorise des décaissements au Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova (RUCLC), et ce, en application à la résolution numéro 2009-R-AG290 *Réfection de deux ponts sur le chemin Lépine-Clova – Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État (PMA) – Participation financière.*

Considérant que le RUCLC, promoteur du projet déclare, suite à la réalisation des travaux, un manque à gagner de 26 401 \$;

Considérant qu'en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1), toute municipalité locale peut, à l'égard, notamment, du développement économique local, accorder toute aide qu'elle juge appropriée à tout organisme à but non lucratif qui fournit un soutien technique à une entreprise située sur son territoire;

Considérant que le RUCLC est constitué aux fins de s'assurer du bon entretien de ce chemin forestier en vue de maintenir et promouvoir l'activité touristique dans la partie des territoires non organisés accessible par ce chemin tout en soutenant les entreprises desservies par ce dernier.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de verser, au Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova la somme de 26 401 \$, à même le budget de fonctionnement des territoires non organisés pour palier le manque à gagner découlant de la réalisation de travaux de réfection sur deux ponts enjambant les rivières Wapus et des Outaouais sur le chemin Lépine-Clova.

ADOPTÉE

2010-R-AG306

Travaux de relevés sanitaires au lac Cayamant (Programme PAPA) – Octroi du contrat à *Hémisphère le Groupe*

Considérant la volonté du Conseil de poursuivre les travaux visant à obtenir des relevés sanitaires pour des propriétés situées dans les bassins versants de sept (7) lacs situés sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et ayant déjà subi une éclosion d'algues bleu vert;

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à la prévention des algues bleues (PAPA), la MRC a procédé, en 2009, à l'octroi d'un contrat par lequel elle a fait produire des relevés sanitaires pour six (6) des sept (7) lacs visés;

Considérant qu'il reste encore à produire les relevés sanitaires pour le bassin versant du lac Cayamant;

Considérant que la MRC a lancé un appel d'offres aux fins d'obtenir des services techniques visant la production de ces relevés;

Considérant qu'au terme de l'appel d'offres, la MRC a reçu trois soumissions et a procédé à leur ouverture le 10 août 2010 à 13 heures, le tout tel que prévu aux documents d'appel d'offres;

Considérant que le comité de sélection constitué de la trésorière et directrice adjointe, de la directrice en titre et du directeur par intérim du service de l'Hygiène du milieu et de l'Environnement ont évalué les soumissions et accordé les pointages intérimaires relatifs aux critères de sélection contenus au devis technique pour chacun des soumissionnaires;

Considérant que le calcul du pointage final, comprenant le prix des soumissions combiné au pointage intérimaire, a par la suite été effectué et que le *Groupe Hémisphère* a obtenu le meilleur résultat.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau octroie au *Groupe Hémisphère* le contrat visant l'obtention de données sanitaires pour les propriétés situées dans le bassin versant du lac Cayamant pour un montant de 57 130 \$ taxes applicables en sus.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Réal Rochon vote contre l'adoption de la résolution numéro 2010-R-AG306

2010-R-AG307

Examen et approbation du règlement modificateur n° 354-52 du Règlement de zonage de la municipalité de Déléage

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.19-1), le Conseil a pris connaissance du Règlement modificateur n° 354-52 de la municipalité de Déléage intitulé « concernant les dispositions particulières applicables à certains usages spécifiques, soit les normes concernant les enseignes, les affichages, réclames et toutes autres structures de publicité »;

Considérant que le Conseil a aussi pris connaissance du rapport du service de l'Aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'approuver le règlement modificateur n° 354-52 adopté par le conseil de la municipalité de Déléage et de demander au greffier d'émettre un certificat de conformité à son égard.

ADOPTÉE

2010-R-AG308

Examen et approbation du règlement modificateur n° 02-01-10 du Règlement de zonage de la municipalité de Kazabazua

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.19-1), le Conseil a pris connaissance du Règlement modificateur n° 02-01-10 de la municipalité de Kazabazua intitulé « Pour modifier certaines dispositions du plan zonage numéro 78290 et règlement de zonage 201 »;

Considérant que le Conseil a aussi pris connaissance du rapport du service de l'Aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'approuver le règlement modificateur n° 02-01-10 adopté par le conseil de la municipalité de Kazabazua et de demander au greffier d'émettre un certificat de conformité à son égard.

ADOPTÉE

2010-R-AG309

Appui au projet d'autogestion des maladies chroniques «En-voyons d'avant» dans le cadre de l'Entente spécifique sur l'adaptation des infrastructures et services régionaux pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais géré par la CRÉO

Considérant que le 19 juillet 2010, un projet a été déposé à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) dans le cadre de l'Entente spécifique sur l'adaptation des infrastructures et services régionaux pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais et ayant pour titre «En voyons d'avant»;

Considérant que ce projet consiste en une formation d'autogestion des maladies chroniques par des animateurs bénévoles accrédités;

Considérant que plusieurs partenaires sont impliqués dans le projet dont les Coopératives de santé des Collines et de Gracefield, le CSSS des Collines, l'Association des retraités de l'Outaouais, l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais et le Groupe de recherche interdisciplinaire en santé et milieux favorables de l'Université du Québec en Outaouais;

Considérant que la clientèle visée est celle des personnes âgées en maintien d'autonomie, qui vivent avec une maladie chronique, et des personnes qui sont leurs proches aidant;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de Diversification et de la Ruralité du 5 août 2010 concernant ce projet.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'appuyer le projet «En voyons d'avant» présenté dans le cadre de l'Entente spécifique sur l'adaptation des infrastructures et services régionaux pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2010-R-AG310

Pacte rural – Construction d'un bloc sanitaire à Bois-Franc

Considérant que la Municipalité de Bois-Franc désire améliorer son offre de services en matière de loisirs;

Considérant qu'elle présente à ces fins un projet qui permettra, notamment, de construire un bloc sanitaire en agrandissant son chalet des loisirs;

Considérant que la municipalité doit investir dans le forage d'un nouveau puits pour répondre aux besoins en eau pour l'entretien de la patinoire;

Considérant que la municipalité et les autorités scolaires ont négocié une entente permettant à la première d'utiliser les installations septiques de la seconde, évitant ainsi des investissements additionnels pour le plus grand bien des contribuables;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désire encourager les partenariats de nature à bonifier l'offre de services sur son territoire tout en maximisant ainsi les retombés des investissements publics;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de Diversification et de la ruralité du 5 août 2010 concernant ce projet.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu de verser 6 164 \$, à même l'enveloppe du Pacte rural, à la municipalité de Bois-Franc pour le projet « Construction d'un bloc sanitaire – Bois-Franc 2010 » sous réserve que la municipalité de Bois-Franc obtienne la totalité du financement nécessaire à la réalisation du projet et que celle-ci respecte les conditions du protocole d'entente à intervenir entre elle et la Municipalité régionale de comté en ce qui a trait à cette aide financière.

ADOPTÉE

2010-R-AG311

Pacte rural – Enveloppe aux territoires dévitalisés – Aménagement du pavillon sportif de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Considérant que la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau est considérée « dévitalisée » et que le milieu désire se revitaliser notamment en se prenant en main pour améliorer les services à la population et de ce fait sa qualité de vie;

Considérant que le développement de la municipalité est fragilisé par sa faible population et le vieillissement de cette dernière, il lui faut développer de nouveaux services pour inciter ses plus jeunes citoyens à choisir d'y demeurer;

Considérant que la municipalité présente, à l'Enveloppe aux territoires dévitalisés du Pacte rural », un projet d'aménagement d'un pavillon sportif;

Considérant que la communauté s'est déjà mobilisée pour recueillir 40 000 \$ dans son milieu afin de financer une partie du coût de ce projet évalué à 110 000 \$;

Considérant que la municipalité et ses résidents ont bénéficié en 2005 d'une aide financière de la Politique nationale de la ruralité (PNR I) de 26 000 \$ pour la phase 1 du leur projet de doter le milieu d'infrastructures de loisirs et de sports, notamment par la construction d'une patinoire, d'une aire de jeux pour les tout-petits et différents autres jeux;

Considérant que la municipalité désire réaliser cette seconde et dernière phase de son projet en procédant à des travaux de revêtement extérieur, raccordement et mise en service du système sanitaire et construction d'une salle d'eau, aménagement d'un gym sportif et achat des équipements et salle de musculation;

Considérant que le coût total estimé du projet est de 36 065 \$ et que la municipalité et la population contribueront pour 7 213 \$, soit 20 %;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de Diversification et de la ruralité du 5 août 2010 concernant ce projet.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de verser 28 852 \$ à même l'enveloppe dite des «Municipalités dévitalisées» du Pacte rural pour le projet « Aménagement du pavillon sportif », sous réserve que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau obtienne la totalité du financement nécessaire à la réalisation du projet et que celle-ci respecte les conditions du protocole d'entente à intervenir entre elle et la Municipalité régionale de comté en ce qui a trait à cette aide financière.

ADOPTÉE

2010-R-AG312

Pacte rural – Aide financière au projet Centre culturel et communautaire d'Aumond

Considérant le projet de Centre culturel et communautaire déposé par la municipalité d'Aumond pour bénéficier d'une aide financière de l'enveloppe du Pacte rural;

Considérant que la municipalité souhaite offrir de nouveau les services d'une bibliothèque pour faciliter l'accès à la lecture tout en dynamisant la vie culturelle de la communauté;

Considérant que la relocalisation des bureaux municipaux est une nécessité pour offrir des services de qualité à une population en croissance;

Considérant que la municipalité est déjà propriétaire de l'ancienne école, où seront relocalisés les bureaux municipaux, et que cet édifice nécessite des travaux afin d'éviter une détérioration du bâtiment;

Considérant de plus la municipalité pourra céder le bâtiment abritant actuellement ses bureaux Ville et diminuer ainsi ses frais d'exploitation annuels;

Considérant que la réalisation de ce projet permettra de disposer d'un local pour le Club d'âge d'or, le club Optimiste et d'offrir une salle communautaire fonctionnelle;

Considérant que ce projet représente un investissement total de plus de 600 000 \$ et que la participation demandée au Pacte rural est de 51 884 \$, représentant environ 9 % du coût total du projet;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de Diversification et de la ruralité du 5 août 2010 concernant ce projet.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de verser 51 884 \$ à même l'enveloppe du Pacte rural à la municipalité d'Aumond pour la réalisation du projet « Centre culturel et communautaire d'Aumond », sous réserve que la Municipalité obtienne la totalité du financement nécessaire à la réalisation du projet et que celle-ci respecte les conditions du protocole d'entente à intervenir entre elle et la Municipalité régionale de comté en ce qui a trait à cette aide financière.

ADOPTÉE

2010-R-AG313

Grands Prix de la ruralité – Autorisation de signature du protocole d'entente avec la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) pour l'obtention d'une aide financière de 25 000 \$

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer avec la CRÉO, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, le protocole d'entente visant le versement à la MRC d'une aide financière de 25 000 \$ aux fins de la préparation et la tenue des Grand Prix de la ruralité le 9 septembre 2010 à Maniwaki.

ADOPTÉE

2010-R-AG314

Terres publiques intramunicipales (TPI) – Retrait de Vision Forêt de la liste des fournisseurs homologués du service des TPI de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant les rapports de non-conformités émis par le service des TPI portant les numéros 2010RNC001 à 2010RNC005 et 2010RNC007 à l'égard du fournisseur cité en titre;

Considérant les sommes toujours à percevoir par la MRC dudit fournisseur;

Considérant la recommandation du comité multiressource émise le 26 juillet 2010 à l'égard de ce dossier;

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau retire de la liste des fournisseurs homologués du service des TPI l'entreprise Vision Forêt jusqu'à ce que cette dernière :

1. démontre à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qu'elle a suivi et réussi une formation pratique sur le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique;
2. fournisse une lettre d'une institution financière attestant de leur capacité à acquitter les sommes de tout contrat à intervenir entre elle et la MRC, le cas échéant;
3. ait rectifié les non-conformités décrites aux rapports susmentionnés;
4. aient acquitté à la MRC la totalité des sommes dues.

ADOPTÉE

2010-R-AG315

Terres publiques intramunicipales (TPI) – Demande au Programme d'investissement sylvicole (PIS) visant les peuplements de superficies forestières propices au pin blanc

Considérant qu'un fonds de 40 000 \$ est disponible au PIS pour remettre en production des superficies forestières propices au pin blanc;

Considérant la recommandation du comité multiressource en date du 26 juillet 2010.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller monsieur Ronald Cross, propose et il est résolu de mandater l'ingénieur forestier de préparer et faire les demandes nécessaires au Programme d'investissement sylvicole afin de remettre en production les peuplements propices au pin blanc des secteurs suivants :

1. Northfield – Cameron
2. Messines – Petit lac des Cèdres
3. Déléage – Du Bois Franc (aussi connu sous le nom «Déléage Ste-Thérèse»)
4. Déléage – Kensington

ADOPTÉE

2010-R-AG316

Terres publiques intramunicipales (TPI) – Opérations 2010-2011 – Planification annuelle dans le secteur *Blue Sea -Lac des Iles*

Considérant que la planification annuelle des opérations visant le secteur « Blue Sea- Lac des Iles » dépasse la capacité des ressources en place au service des TPI;

Considérant l'offre de services reçue le 15 juillet 2010 de la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau au montant de 1 800 \$ aux fins de préparer ladite planification;

Considérant la recommandation du comité multiressource en date du 26 juillet 2010 concernant cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau octroie un contrat de planification annuelle dans le secteur Blue Sea – Lac des Iles à la Société Sylvicole de la Haute-Gatineau selon les modalités plus amplement détaillées dans sa soumission du 15 juillet 2010.

ADOPTÉE

2010-R-AG317

Terres publiques intramunicipales (TPI) – Opérations 2010-2011 – Secteur Grand-Remous Darby III et IV – Prolongation et ajout au contrat

Considérant que la période couverte par le contrat 160908B relatif aux opérations forestières du le secteur Grand-Remous – Darby III a pris fin le 31 mars 2010;

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la période du contrat jusqu'au 28 février 2011 en raison de retards causés par les conditions actuelles des marchés dans le domaine forestier;

Considérant que les opérations du secteur Grand-Remous – Darby IV sont prévues pour 2010-2011 et qu'il est adjacent au secteur couvert par Grand-Remous – Darby III;

Considérant qu'il serait judicieux d'octroyer le contrat pour Darby IV au même entrepreneur et aux mêmes conditions que Darby III;

Considérant que les opérations devront se dérouler entre le 1^{er} décembre 2010 et le 21 février 2011 afin de respecter les obligations contenues au Système de management environnemental et forestier (SMEF) de la MRC;

Considérant qu'en date des présentes, les prix du sapin et de l'épinette ont diminué significativement par rapport à l'année 2009-2010;

En conséquence, monsieur le conseiller monsieur Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller monsieur Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau :

1. prolonge le contrat de vente de bois par redevances numéro 160908B dans le secteur Grand-Remous – Darby III jusqu'au 28 février 2011;
2. ajoute les traitements prévus dans le secteur Grand-Remous – Darby IV au contrat même contrat et aux mêmes conditions;

3. ne permette à l'entrepreneur de reprendre les opérations qu'à partir du 1^{er} décembre 2010 et s'assure que les travaux soient terminés au 28 février 2011;
4. diminue le taux de redevances à 27.58 \$ la tonne métrique verte pour l'épinette, à 17.58 \$ la tonne métrique verte pour le sapin et 7.58 \$ la tonne métrique verte pour la pâte de sapin, épinette, pin gris et mélèze.

ADOPTÉE

2010-R-AG318

Terres publiques intramunicipales (TPI) – Projet de la Baie Newton – Lancement de l'appel d'offres pour l'obtention de services professionnels d'arpentage

Considérant que le service des TPI doit octroyer un contrat de services professionnels en arpentage pour les terrains visés au projet de villégiature à la Baie Newton ainsi que pour trois tronçons de chemin et les servitudes électriques nécessaires à desservir le secteur;

Considérant les recommandations du comité multiressource en date du 26 juillet 2010 concernant cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau :

1. constitue le comité de sélection prévu au troisième alinéa de l'article 936.0.1.1 du Code municipal et nomme à ce comité madame Caroline Pétrin et monsieur Richard Daigle du service des TPI de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, ainsi que monsieur Guy O'Reilly, membre du comité multiressource;
2. invite tous les arpenteurs-géomètres de l'Outaouais à soumissionner;
3. adopte les quatre (4) critères suivants en conformité avec le premier alinéa de l'article 936.0.1.1 du Code municipal :
 - 3.1 Expérience du soumissionnaire pour de l'arpentage dans le canton de Hincks;
 - 3.2 Expérience du soumissionnaire avec les procédures du Bureau de l'Arpenteur général du Québec (BAGQ);
 - 3.3 Expérience du soumissionnaire avec les projets de développement de villégiature comportant l'arpentage d'au moins 5 terrains, un chemin et une ligne électrique;
 - 3.4 La date à laquelle le soumissionnaire s'engage à faire parvenir les documents au BAGQ pour une première analyse.

ADOPTÉE

2010-R-AG319

Terre publique intramunicipale (TPI) – Vente d'une partie du lot 1, rang A, canton de Dorion à monsieur John Rhodes à des fins de complément d'établissement

Considérant que monsieur John Rhodes demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que lui soit vendue une partie du lot en titre créant actuellement enclave entre ses deux propriétés;

Considérant la recommandation du comité multiressource en date du 26 juillet 2010 concernant ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau vende à monsieur John Rhodes une partie du lot 1, rang A, canton de Dorion, situé dans la municipalité de Cayamant, d'une superficie approximative de 800 mètres carrés.

ADOPTÉE

2010-R-AG320

Terre publique intramunicipale (TPI) – Location à madame Margaret Clarke d'une partie du lot 15, rang III, canton de Northfield

Considérant que madame Margaret Clarke demande à la Municipalité régionale de comté que lui soit concédé un bail à des fins accessoires (complément d'établissement) d'une partie du lot 15, rang III, canton de Northfield situé en terre publique intramunicipale afin de se conformer à la réglementation en matière d'installation sanitaire;

Considérant la recommandation du comité multiressource en date du 26 juillet 2010 à l'égard de cette demande.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau loue à madame Margaret Clarke, une partie du lot 15, rang III, canton de Northfield, dans la ville de Gracefield, à des fins de complément d'établissement afin de lui permettre de construire, à la demande des autorités locales, de nouvelles installations sanitaires visant le remplacement du système actuel tombé en désuétude.

ADOPTÉE

2010-R-AG321

Terres publiques intramunicipales (TPI) – Location à monsieur Dale Sutton d'une partie du lot 29, rang XI, canton de Hincks à des fins de complément d'établissement

Considérant qu'il est prévu au projet de développement du nouveau secteur de villégiature sur TPI à la Baie Newton (Lac du Poisson Blanc, municipalité de Lac-Sainte-Marie) que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau vende des parties de lot, pour compléments d'établissement, à quatre (4) propriétaires actuels dudit secteur à des fins de conformité aux normes de lotissement minimal;

Considérant que l'un des propriétaires visés par une vente projetée, monsieur Dale Sutton, souhaite reconstruire son chalet à l'automne 2010 en reculant celui-ci de la rive;

Considérant que la mutation prévue ne pourra être complétée avant que monsieur Sutton n'entreprenne les travaux de construction susmentionnés;

Considérant qu'il y aurait lieu d'accorder un bail de location pour la partie de lot qui lui sera éventuellement vendue, et ce, afin de lui permettre d'entreprendre les travaux de construction avant la conclusion de la vente;

Considérant la recommandation du comité multiressource en date du 26 juillet 2010 concernant ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau loue à monsieur Dale Sutton, une superficie approximative de 681 mètres carrés, d'une partie du lot 29, rang XI, canton de Hincks, sis dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie, à des fins de complément d'établissement jusqu'à ce que l'acte de vente soit signé entre les parties, le cas échéant pour une superficie approximative de 681 mètres carrés attenante à sa propriété (bail complémentaire).

ADOPTÉE

2010-R-AG322

Réfection de la Route 107 sur sa portion située sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle – Demande d'intervention de la députée de Gatineau et du ministre délégué aux Transports

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tirerait avantage à compter sur une Routière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau via la 107 si celle-ci s'avérait moins dangereuse en toute saison;

Considérant que dans un effort concerté de développement touristique des cinq (5) municipalités susmentionnées, la Route 107 s'avère un point d'entrée important vers le secteur dit « Route de l'Eau-Vive » qui offre un accès à des plans d'eau importants (rivières Gatineau, Désert, Joseph et lacs renommés);

Considérant que la résolution numéro 2010-07-A1650 adoptée par le conseil municipal d'Aumond afin de demander à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'intervenir auprès des autorités régionales de la région des Laurentides afin que des travaux soient réalisés dans cette portion de la Route 107 afin de la rendre plus sécuritaire.

En conséquence monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de demander l'intervention de la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée et du ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, afin qu'ils obtiennent du ministère des Transports du Québec la réfection finale et rapide de cette portion d'un kilomètre et demi de la Route 107 situé sur et à l'entrée du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à savoir, un segment de l'ancienne route 11 qui nuit actuellement au développement rentable du tourisme en provenance de la route Transcanadienne (117) en direction d'Aumond, Déléage, Maniwaki, Ste-Thérèse et Bouchette et autres municipalités de la MRC.

ADOPTÉE

Considérant que depuis plusieurs années des démarches et représentations auprès des fournisseurs de téléphonie cellulaire offrant leurs services sur le territoire, surtout auprès de Bell Mobilité, ont été faites afin que la couverture du service soit étendue au territoire de la municipalité de Cayamant, démarches qui jusqu'ici sont restées vaines;

Considérant les demandes répétées de commerçants, d'entrepreneurs, de citoyens (pétitions) et de plusieurs personnes qui ont à intervenir dans la municipalité de Cayamant et qui considèrent comme important et vital pour le développement de la municipalité et la sécurité des citoyens l'accès à des services de téléphonie cellulaire;

Considérant qu'il serait avantageux que le territoire municipalisé de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, surtout à l'intérieur des périmètres urbains, soit desservi par des services de téléphonie cellulaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau fasse demande à Bell Mobilité d'offrir les services de téléphonie cellulaire dans le territoire municipalisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et particulièrement dans les périmètres urbains.

ADOPTÉE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que la présente séance soit close.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

Marc Langevin
Greffier et adjoint à la
direction générale